

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 22 NOVEMBRE 2024

N° 2024-09-05

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux novembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

### Nombre de délégués

En exercice : 26  
Présents (mini 11 dont 6 en  
salle) : 12

### Nombre de voix

En exercice : 35  
Présentes : 13  
Exprimées par pouvoirs : 13  
**Total (mini 19) : 26**

### **Quorum atteint**

### Délégué-es présents-es

#### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

#### **11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,  
Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole  
PELOUX, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX,  
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

### Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à  
Jean-Christophe CAMP, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Claude AURIAS à Nicole PELOUX,  
Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Philippe CAHN à Michel ROLLAND, Laurent CHAREYRE à  
Frédéric ROUX, Marlène MOURIER à Christelle RUYSSCHAERT

Délégué-es excusé-es : Fabienne BARBANSON, Nicolas DARAGON, Corinne MOULIN, Éric RICHARD

\*\*\*\*\*

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Programme LEADER Drôme Entre Rhône et Montagnes 2023-2027 – Animation 2025 – Plan de financement prévisionnel**

Montant des dépenses PnrBP	2025
Fonctionnement	255 004,36 €
Investissement	5 000,00 €
Intérêts de l'emprunt	22 844,52 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	282 848,88 €	282 848,88 €

→ Ce bandeau financier concerne le budget annexe.

Le budget principal du Parc contribuera par ailleurs à l'animation du programme Leader 2025 via un autofinancement de 5 759,52 €.

**Rapport :**

La Présidente expose,

Le Groupe d'Action Locale (GAL) « Drôme Entre Rhône et Montagnes », constitué du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et de neuf EPCI de la Drôme, est la structure porteuse du programme Leader du même nom. Les partenaires regroupent leur action sur le fondement d'une convention d'entente.

Afin de pourvoir aux moyens d'animation 2025 du GAL, il y a lieu de solliciter le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion des fonds européens.

Le cadre réglementaire offre la possibilité, sous certaines conditions, d'un financement affichant un taux d'aide public fixé à 100% ainsi composé de 80% de FEADER et 20% de contrepartie nationale publique, cette dernière part étant elle-même financée par les membres de l'entente dont la clé de répartition est indiquée dans l'article 5 de la convention d'entente.

La Présidente propose d'adopter le budget et le plan de financement pour l'année 2025 suivant, qui sera déposé en HT auprès du programme LEADER pour un montant total de dépenses éligibles de 256 931,53 €.

**ANNEE 2025**

Dépenses prévisionnelles en €	€ HT	€ TTC	Recettes prévisionnelles en €	
Dépenses sur salaire	164 847,80	164 847,80	FEADER (80%)	205 545,22
Frais de déplacement	8 242,39	8 242,39		
Frais de structure	24 727,17	24 727,17	Contrepartie nationale publique financé par l'Entente (20%)	51 386,31
Mise à disposition Animatrice gestionnaire	47 000,00	47 000,00		
Cotisations Leader France	750,00	750,00		
Communication	1 197,50	1 437,00		
Achat de matériel	4 166,67	5 000,00		
Formation	6 000,00	6 000,00		
<b>Sous total éligible à la subvention FEADER</b>	<b>256 931,53</b>	<b>--</b>	<b>Sous total</b>	<b>256 931,53</b>



<b>Financement hors Animation</b>	<b>Dépenses € TTC</b>	<b>Recettes €</b>	
TVA sur dépenses éligibles	1 072,83	Financement par l'Entente	1 072,83
Intérêts 2025 de l'emprunt « crédit relais sur avance de subvention » et frais de dossier	22 844,52		22 844,52
Frais de bouche	2 000,00		2 000
<b>TOTAL</b>	<b>282 848,88</b>	<b>TOTAL</b>	<b>282 848,88</b>

### Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2023-07-03 en date du 25 mai 2023 ayant pour objet la convention d'entente du Groupement d'Action Locale « Drôme entre Rhône et Montagnes » ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2024-09-05 en date du 22 novembre 2024 ayant pour objet la mise à jour du dispositif ressources humaines pour l'année 2025 du Programme LEADER Drôme Entre Rhône et Montagnes 2023-2027
- ◆ Considérant la Charte du Parc et notamment son orientation III.4.1 « Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** le budget et le plan de financement prévisionnel de l'animation du programme Leader « Drôme entre Rhône et Montagnes » pour l'année 2025 ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

